



CDMV
COLLECTIF DE DÉFENSE DES MÉTIERS DU VOYAGE

Le 8 janvier 2021

LETTRE OUVERTE DU CDMV A L'APST

Chère Mme Philipon

Le CDMV (Collectif de Défense des Métiers du Voyage) regroupe à ce jour plus de 4200 membres, tous professionnels du tourisme, employés, gérants, TNS de petites et moyennes agences de voyages, groupistes, autocaristes et voyages scolaires pour la majorité.

Comme vous le savez, entre 70% et 80% des professionnels immatriculés sont adhérents de l'APST.

Nous sommes sous perfusion et tous nous vivons des moments très difficiles depuis le mois de mars dernier. Notre situation aujourd'hui n'est guère encourageante et nous n'avons malheureusement aucune visibilité sur une date de reprise fiable.

Les professionnels doivent gérer cette incertitude et le soutien de l'APST aurait été le bienvenu pour traverser cette période compliquée.

Or, la situation de notre principal garant financier ne semble guère plus encourageante et rajoute à nos inquiétudes.

Votre dernier courrier à l'attention de vos adhérents (après une longue période de silence à notre égard, hormis quelques relances pour connaître la situation de nos à-valoir) a suscité de nombreuses réactions et incompréhensions.

Aussi nous vous transmettons ci-dessous interrogations (suite à votre courrier) et autres réactions en espérant des réponses et compléments d'informations de votre part :

- Certains viennent de recevoir un **réajustement de cotisation pour 2019**. Compte-tenu de la situation de notre secteur et des finances de nos entreprises, cet appel de cotisations est globalement contraire aux combats menés par les EDV, le CDMV et autres organisations qui se battent depuis des mois auprès des ministres, secrétaires d'état et autres élus, sénateurs et députés.
- Vous annoncez que le montant de la **part variable** ne baissera pas pour la cotisation 2021. Comment est-ce possible étant donné que la part variable est calculée à partir du Volume d'Affaires ? Nos chiffres pour l'exercice 2020 sont en effet en nette baisse (jusqu'à 90 % pour

certaines !) et les à-valoir restants représentent un chiffre toujours largement inférieur à 2019.

- A la question « *L'APST continuera-t-elle à garantir ses adhérents actuels en 2021 ?* », Vous répondez : « *Oui. J'ai obtenu l'accord verbal du gouvernement pour que l'APST poursuive sa mission en 2021* ». Ce point est bien évidemment essentiel pour la poursuite de notre activité mais estimez-vous qu'un simple accord verbal soit suffisant pour garantir la tranquillité de tous. Avez-vous d'autres garanties plus solides à nous communiquer ? Nous contacterons dans le même temps Monsieur Lemoyne pour obtenir rassurance.
- Le plus préoccupant de tous, le sujet des **contre-garanties** :
 - Pouvez-vous confirmer à tous les adhérents, que, en cas de défaillance, leurs biens personnels ne seront pas en danger (pour ceux qui ont la malchance d'avoir dû les apporter en contre garantie, toutes les agences n'étant a priori pas logées à la même enseigne).
 - Depuis le 1^{er} janvier 2015 le montant minimal de la garantie financière s'élève à 200 K €. Les agences immatriculées à compter de cette date ont dû apporter des contre-garanties à hauteur de cette somme, alors que les professionnels immatriculés antérieurement n'ont pas eu de réajustements, conservant un montant à 100 K €. D'importants groupistes ou autocaristes n'ont eu à apporter aucune contre garantie alors que le principal critère de risque est celui du volume d'affaires. Effectivement il est grand temps de réajuster ce point en fonction des risques et d'agir en toute transparence auprès de la profession sur des barèmes précis car à ce jour l'équité n'est pas au rendez-vous. Inutile de vous rappeler que l'affaire Thomas Cook a été préjudiciable pour la crédibilité et l'image de toute la profession avec des clients lésés toujours pas remboursés ; les voyageurs sont aujourd'hui plus que perplexes quant à la capacité de l'APST à remplir ses engagements et craignent désormais pour notre survie et de fait pour le remboursement de leurs à-valoir. Nous sommes dans l'incapacité de les rassurer sur ce point, quand nous-mêmes restons dans l'incertitude au sujet de votre situation et donc de la nôtre.

Persuadés de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous espérons des réponses et un échange fructueux lors de la prochaine visio-conférence avec les EDV qui nous permettront de traverser ensemble cette période plus qu'incertaine pour notre secteur.

L'équipe du CDMV.

contact@cdmv.travel

<https://www.facebook.com/groups/CDMV.Collectif.de.defense.des.metiers.du.voyage>